

ON NE PRÉVOIT PAS METTRE EN PLACE LE SYSTÈME SIGNET, DE SORTE QUE LES PETITES MISSIONS OÙ LES AFFAIRES CONSULAIRES DONNENT LIEU À UN VOLUME DE TRAVAIL ÉLEVÉ SOIENT DOTÉES DES OUTILS NÉCESSAIRES (COSMOS) POUR RÉDUIRE LEUR CHARGE DE TRAVAIL.

SERVICES CONSULAIRES ET SERVICES LIÉS AUX PASSEPORTS

NOUS RECOMMANDONS :

- 1) QUE TOUTES LES PETITES MISSIONS SOIENT SOUMISES À UN EXAMEN VISANT À DÉTERMINER CELLES QUI POURRAIENT ÊTRE DISPENSÉES D'AVOIR UN AGENT DE SERVICE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE ET ACHEMINER LES APPELS DIRECTEMENT À OTTAWA OU À UNE MISSION CENTRALE ET QUE LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES, JPO ET ISO ANALYSENT EN PROFONDEUR L'INCIDENCE QU'AURAIT CETTE RECOMMANDATION SUR LES RESSOURCES;
- 2) QUE JPO DÉTERMINE, EN COLLABORATION AVEC LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES, LES MISSIONS QUI DEVRAIENT OFFRIR TOUS LES SERVICES ET CELLES QUI DEVRAIENT OFFRIR DES SERVICES RÉDUITS ET QUE CES RENSEIGNEMENTS FIGURENT DANS LES PUBLICATIONS CONSULAIRES;
- 3) QU'UN EXAMEN APPROFONDI SOIT MENÉ EN COLLABORATION AVEC LES SECTEURS GÉOGRAPHIQUES AFIN DE DÉTERMINER L'INCIDENCE ÉVENTUELLE DE LA CENTRALISATION DE LA DÉLIVRANCE DES PASSEPORTS À UNE MISSION CENTRALE OU À L'ADMINISTRATION CENTRALE;
- 4) QU'ON ENTREPRENNE DES DÉMARCHES AFIN DE FAIRE MODIFIER LA *LOI SUR LA PREUVE AU CANADA* AFIN DE PERMETTRE À DES NON-CANADIENS (LES EMPLOYÉS RECRUTÉS SUR PLACE) DE SIGNER DES DOCUMENTS CONSULAIRES.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

NOUS RECOMMANDONS :

- 1) QUE LE MANDAT ET LES RESPONSABILITÉS DES MISSIONS DONT L'OUVERTURE EST PRÉVUE SOIENT CLAIREMENT DÉFINIS DE MANIÈRE À PERMETTRE LA PRISE DE DÉCISIONS ÉCLAIRÉES EN CE QUI TOUCHE LA SÉCURITÉ ET LES COMMUNICATIONS;
- 2) QUE LA FRÉQUENCE DES VISITES DE VÉRIFICATION ET D'ÉVALUATION DES PETITES MISSIONS SOIT RAMENÉE À UNE FOIS TOUS LES TROIS OU CINQ ANS.

